



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE Séance du 30 août 2021

Séance du 30 août 2021

Date de convocation : 24 août 2021

Membres en exercice : 37

22 présents – 32 votants

L'an deux mille vingt et un, le trente août, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Jean DENAT, 1<sup>er</sup> Vice-Président - Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président - Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Katy GUYOT, 4<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Alain REBOUL, 6<sup>ème</sup> Vice-Président – Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président - Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président - Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente - Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Leila AMROUT – Christian SOMMACAL - Membres délégués – Mesdames Véronique BENEZET, Francine CHALMETON, Annick CHOPARD, Martine KUFFER, Elisabeth MICHALSKI, Isabelle PINON, Rachida OUJEDDOU, Nelly RUIZ, Françoise TURRIBIO, Conseillères communautaires – Monsieur Farouk MOUSSA - Conseiller communautaire.

### **Absents ayant donné procuration**

- Caroline BRESCHIT a donné procuration à Didier LEBOIS
- Jean-Paul FRANC a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Véronique VAUTRIN a donné procuration à Leila AMROUT
- Jeremy PEREDES a donné procuration à Rachida OUJEDDOU
- Jean-François THOMAS a donné procuration à Mylène CAYZAC
- Laurence EMMANUELLI a donné procuration à Katy GUYOT
- Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Rodolphe RUBIO a donné procuration à Annick CHOPARD

### **Absents**

- Christophe TICHET
- Carole CALBA (excusée)
- Sandrine RIOS (excusée)
- Jean-Louis MEIZONNET
- Philips VELLAS

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

1. Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 30 juin 2021 est approuvé à : L'UNANIMITE.
2. Information sur les décisions prises par le Président en vertu de l'article 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales – Adoption à : l'UNANIMITE.
  - 2021/06/19 : Signature de l'avenant N°2 à la convention partenariale entre la ville de Vauvert, la Communauté de communes et l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
  - 2021/06/20 : Convention de prêt à titre gratuit d'un tractopelle avec chauffeur à la Mairie de Le Cailar
  - 2021/06/21 : Convention d'occupation du domaine public – Port de plaisance de Gallician
  - 2021/06/22 : Convention de mise à disposition de données communautaires
  - 2021/06/23 : ANNULEE
  - 2021/06/24 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/25 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/26 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/27 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/28 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/29 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/30 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/31 : Convention d'occupation du domaine public
  - 2021/06/32 : Convention établie en vue de l'édition gratuite de documents (agendas de poche)
  - 2021/06/33 : Convention de prêt à titre gratuit d'un barnum publicitaire pliant
  - 2021/07/34 : Adhésion au service en ligne « Navily PRO - Solution MASTER » pour le port de plaisance de Gallician

## **DELIBERATION N°2021/08/96**

**OBJET : Fixation des tarifs des cotisations trimestrielles de l'école de musique de Petite Camargue pour l'année scolaire 2021/2022**

**RAPPORTEUR : Mylène CAYZAC**

### **EXPOSE**

Annuellement, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur le tarif des cotisations qui seront appliquées aux élèves désirant s'inscrire (ou se réinscrire) à l'école intercommunale de musique de Petite Camargue.

Suite aux diminutions des financements extérieurs, aux faibles réévaluations périodiques, et afin d'assurer la pérennité de cette structure à rayonnement départemental, une nouvelle grille tarifaire devra être mise en place à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Celle-ci devrait apporter outre une augmentation des recettes, une plus grande clarté et lisibilité pour les adhérents et répondre aux pratiques actuelles sans pour autant affecter outre mesure les publics ciblés comme prioritaires et majoritaires (les enfants du territoire de la Communauté de communes de Petite Camargue).

Cette année servira de seuil minimal de référence en ce qui concerne les recettes attendues suite à la mise en place d'une tarification basée sur le quotient familial en 2022-2023. Pour rappel, selon l'article 193 du Code général des impôts (CGI), le quotient familial est un système qui divise le revenu imposable en un certain nombre de parts. Fixé en fonction de la situation de famille du contribuable et du nombre de personnes à charge, le quotient familial permet de proportionner le montant de l'impôt afférent à un revenu donné en fonction du nombre de personne qui vivent sur ce revenu. Le quotient familial est calculé chaque année pour chaque foyer fiscal par l'administration fiscale sur la base des données transmises dans la déclaration annuelle de revenus.

Dans cette nouvelle grille tarifaire 2021/2022, il est proposé :

- 1) Une suppression de certains barèmes de tarifs devenus obsolètes et une simplification de la grille à

- l'instar de nombreux conservatoires et écoles de musique ;
- 2) Une augmentation des cotisations trimestrielles limitée à 11 % en moyenne pour les enfants du territoire mais significative pour le reste des élèves ;
  - 3) Un tarif identique à l'année 2021 pour les enfants de la Communauté de communes qui prennent uniquement le cours d'1/2h d'instrument ;
  - 4) Une cotisation annuelle de 40 € au lieu de 20 € pour les enfants qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives ;
  - 5) Une cotisation annuelle de 60 € au lieu de 30 € pour les adultes qui ne participent qu'aux activités de pratiques collectives ;
  - 6) Un droit d'inscription annuel de 12 € au lieu de 6 € par famille.

## **PROPOSITION**

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n°2020/07/52 du 22 juillet 2020 relative à la fixation des tarifs des cotisations trimestrielles de l'école de musique de Petite Camargue pour l'année scolaire 2020/2021 ;

**Vu** le tableau ci-annexé relatif aux cotisations trimestrielles 2021/2022 des élèves de l'école de musique ;

**Vu** l'avis de la commission « Culture et traditions » du 7 juin 2021 ;

**Vu** les avis du Comité Consultatif des Maires du Territoire des 12 juillet 2021 et 23 août 2021 ;

**Vu** l'examen en Bureau Communautaire du 30 août 2021 ;

## **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'ADOPTER la grille tarifaire comme définie dans le tableau ci-annexé ;

- que SOIT MISES EN ŒUVRE les différentes démarches nécessaires à l'instauration d'une tarification basée sur le quotient familial pour la rentrée 2022-2023 ;

- d'AUTORISER Monsieur le Président ou à défaut, Madame la Vice-Présidente Déléguée, à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE des votants, par 26 VOIX POUR et 6 ABSTENTIONS (Jean-Paul GERAUD + 2 procurations : Jean-Paul FRANC et André MEGIAS - Leila AMROUT + 2 procurations : Bernadette MAUMEJEAN et Véronique VAUTRIN) la proposition du Rapporteur.

La séance est levée à 19H50.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Président,**

**André BRUNDU**

